

# CONSEIL de TOULOUSE METROPOLE du 17 octobre 2024

## Intervention d'Odile Maurin

### 4.8 GEMAPI - Approbation du retrait de Toulouse Métropole du Syndicat du Bassin Hers Girou - DEL-24-0691

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je voterai contre cette demande d'approbation du retrait de Toulouse Métropole du Syndicat du Bassin Hers Girou. L'action du syndicat en faveur des cours d'eau et des zones humides visent à atteindre le « bon état écologique » de ces derniers, à entretenir les cours d'eau et à prévenir les inondations. Sachant que la politique menée sur ce bassin versant a des conséquences sur la métropole toulousaine.

Ce qui est en train de se passer est symptomatique de la volonté d'hégémonie du président de la métropole qui veut imposer ses vues et sa volonté aux autres collectivités. C'est symptomatique de la CAME, cette approche toxique basée sur la compétitivité, l'attractivité et la métropolisation. Alors qu'aujourd'hui nous avons surtout besoin de politique de coopération. L'enjeu de l'eau, bien commun, nécessite que cesse la guerre des petits chefs et que la métropole cesse de vouloir tout régenter et tout décider en imposant la loi du plus fort plutôt qu'en faisant appel à l'intelligence collective et à la coopération.

Dans cette affaire, il est quand même nécessaire de rappeler que la métropole a perdu tous ses recours contre le syndicat. Outre le gaspillage d'argent public, cela a eu pour effet de bloquer tous les travaux envisagés par le syndicat de bassin Hers Girou sur le territoire de la métropole. Plus rien depuis 2018 en dehors des interventions d'urgence ! Et, pour couronner le tout, vous gaspillez l'argent public puisque des études déjà menées par le syndicat de bassin ont été finalement refaites par Toulouse Métropole.

A noter qu'il est faux et mensonger de prétendre que le syndicat voulait se limiter à la compétence GEMA, c'est-à-dire gestion des milieux aquatiques, alors qu'il assure bien la compétence GEMAPI, incluant donc la prévention des inondations sur le reste du bassin hors métropole.

La vérité, c'est qu'il s'agit d'une décision politicienne parce que vous ne vouliez pas d'un socialiste pour présider le syndicat. Et dans votre volonté d'affaiblir le syndicat du bassin Hers Girou, vous n'avez toujours pas réglé les contributions annuelles de Toulouse Métropole soit plus d'1 200 000€.

Pourtant, la logique voudrait qu'on assure la gestion GEMAPI au niveau des bassins et sous-bassins versants et non en fonction des découpages administratifs, car il est évident qu'une inondation à Toulouse a des causes en amont du territoire de la commune. Il en est de même pour la gestion des risques majeurs.

Le problème vient de la mise en œuvre de la loi MAPTAM qui confie aux intercommunalités la GEMAPI, celles-ci pouvant transférer cette compétence aux syndicats de bassin. Toulouse Métropole veut conserver la compétence GEMAPI et ne plus participer aux démarches collectives de solidarité des bassins versants, sans doute au vu de la manne représentée par la taxe GEMAPI du fait de la forte capacité contributive de la métropole liée à l'importance de sa population.

Cet état de fait entrave techniquement la mise en œuvre de la procédure de définition des systèmes d'endiguement sur le bassin versant Hers-Mort et, plus particulièrement sur le territoire de Toulouse Métropole. Cette situation de blocage se fait au détriment des enjeux de sécurité publique pour les habitants des territoires concernés.

Alors que Toulouse Métropole n'a pas la compétence en matière de GEMAPI sur le bassin versant de l'Hers Girou, la Métropole s'est engagée récemment dans un portage de Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) alors que, dans ce domaine, le SBHG a, dès 2016, procédé à des études de mise en sécurité

de secteurs métropolitains à fort enjeu d'inondation. Ces études devaient donner lieu à la réalisation des travaux nécessaires à partir de 2019, dès validation par le préfet, du dossier de PAPI d'intention déposé en mars 2018, par le SBHG, collectivité gemapienne légitime.

Ce dossier s'est heurté à un refus de la part de l'autorité préfectorale au motif, notamment, qu'une procédure identique allait être menée par Toulouse Métropole, laquelle n'est pourtant pas compétente sur le territoire Hers Girou. Les conséquences de cette fin de non-recevoir sont graves puisque les travaux de mise en sécurité de lieux habités métropolitains ont été différés et ne seront réalisés qu'en 2026 voire plus tard.

Alors que l'Europe de l'Est vient de vivre des inondations dramatiques, et que notre territoire va tôt ou tard être confronté aux mêmes problématiques, tout ce que vous avez trouvé le moyen de faire, c'est d'engager une guéguerre avec des socialistes des intercommunalités voisines tout en gouvernant avec d'autres socialistes à la métropole, et ceci au détriment de la sécurité de nos concitoyens.

L'histoire jugera de votre responsabilité pour les mesures qui n'auront pas été prises à temps.